

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 13 août 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre le 13 août à 18 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Claude NEF, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Étaient présents : MM. Agras, Bourdieu, Carpentier, Cominotti, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrère, Mascarenc et Maurens

Procurations : Mmes Pérès (procuration à M. Nef) et Petit (procuration M. Knepper) et M. De Prada (procuration M. Cominotti)

Absents : Mme Kauffmann et MM. Espiet et Grux

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

A L'ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08/07/2024

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2024 : sans objet.

Approbation unanime

2 – RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL (ARTICLE L.332-23-1°)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en l'application des dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Échelon de REMUNERATION
Agent d'entretien des services techniques	Adjoint technique	1 ^{er} échelon

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel.

Approbation unanime

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h20.

Affiché le 14 août 2024

Le président de séance,
Claude NEF, maire

le secrétaire de séance,
Pierre AGRAS, adjoint